

Informations qualité

Titre du projet	Maîtrise d'œuvre pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques des Lacs Médocains – Phase 1 – SITE N 2
Titre du document	SITE N 2 : Etat des lieux et diagnostic
Date	Juin 2014
N° Affaire	BTF 30941A

Table des matières

Chapitre 1 Présentation du site n°2	6
1.1 Définition du secteur	6
1.2 Le lac de Lacanau, le canal du Porge et l'écluse de Batejin.....	6
1.3 Occupation des sols en fonction de l'altitude	9
Chapitre 2 Enjeux et objectifs présents sur le site n°2	11
2.1 Protection des personnes et des biens	11
2.2 Qualité des eaux	12
2.3 Continuité écologique	12
2.4 Marais et zones humides	13
2.4.1 Habitats et espèces	13
2.4.2 Zonage et protection réglementaire	14
2.4.2.1 Zone verte : SAGE 2013.....	14
2.4.2.2 Zone Humide d'Intérêt Ecologique Prioritaire ZHIEP	14
2.4.2.3 Natura 2000	15
2.4.3 Réserve Biologique Dirigée.....	18
2.4.4 Réserve Naturelle Nationale	19
2.4.4.1 RNN de Cousseau	19
2.4.5 Activités économiques et de loisirs	20
Chapitre 3 Etat des lieux et diagnostic écluse de Batejin.....	21
3.1 Contexte général.....	21
3.2 Diagnostic de l'écluse et des équipements.....	21
3.2.1 Généralités	21
3.2.2 Ecluse.....	23
3.2.3 Passe à anguille	27
3.3 Gestion actuelle	28
3.4 Observations particulières sur la gestion de l'écluse de Batejin par retour du questionnaire de l'étude	29
3.4.1 Protection des personnes et des biens	29
3.4.2 Impact sur le franchissement piscicole	29
3.4.3 Marais et zones humides	29
3.4.3.1 Marais et étang de Cousseau	29
3.4.3.2 Marais de Batejin	31
3.4.3.3 Activités économiques et de loisirs	31
Chapitre 4 Orientations générales sur les améliorations envisageables.....	32

4.1 Orientations aménagements	32
4.2 Aménagements retenus	33
4.3 Chiffrage des propositions	34

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du site n°2.....	6
Figure 2 : Photographies de l'écluse de Batejin du canal du Porge et de Lège en aval	7
Figure 3 : Variations statistiques du niveau du lac de Lacanau entre 2000 et 2010	7
Figure 4 : Niveau maximum du lac de Lacanau entre 1977 et 2013.....	8
Figure 5 : Zone Z4 pour exploitation LIDAR/Corinne Land Cover	9
Figure 6 : Occupation des sols en fonction de l'altitude pour la zone 4	10
Figure 7 : Principales zones d'habitation ou d'infrastructures potentiellement soumises au risque inondation sur le site n°2.....	12
Figure 8 : « Zone Verte » dépendante de la gestion de l'eau au niveau de l'écluse de Batejin	14
Figure 9 : Situation de la ZPS Natura 2000 « Côte médocaine : dunes boisées et dépressions humides »	16
Figure 10 : Situation de la ZSC Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin »	17
Figure 11 : Situation de RBD de Vire Vieille, Vignotte et Batejin	18
Figure 12 : Courbe d'objectif annuel du niveau d'eau RNN Cousseau	19
Figure 13 : Situation géographique de l'écluse de Batejin	21
Figure 14 : Coupe topographique de l'écluse de Batejin	21
Figure 15 : Photographies de l'écluse de Batejin et des ouvrages annexes.....	22
Figure 16 : Photographies de l'écluse de Batejin et des ouvrages annexes.....	25
Figure 17 : Photographies de l'écluse de Batejin et des ouvrages annexes.....	27
Figure 18 : Photographies de la passe à anguilles de l'écluse de Batejin et de l'aménagement rustique pour faciliter le franchissement.....	28
Figure 19 : Photographies des deux sorties du marais de Cousseau dans le canal des étangs	30
Figure 20 : Aménagements envisagés site n°2	33

Chapitre 1 Présentation du site n°2

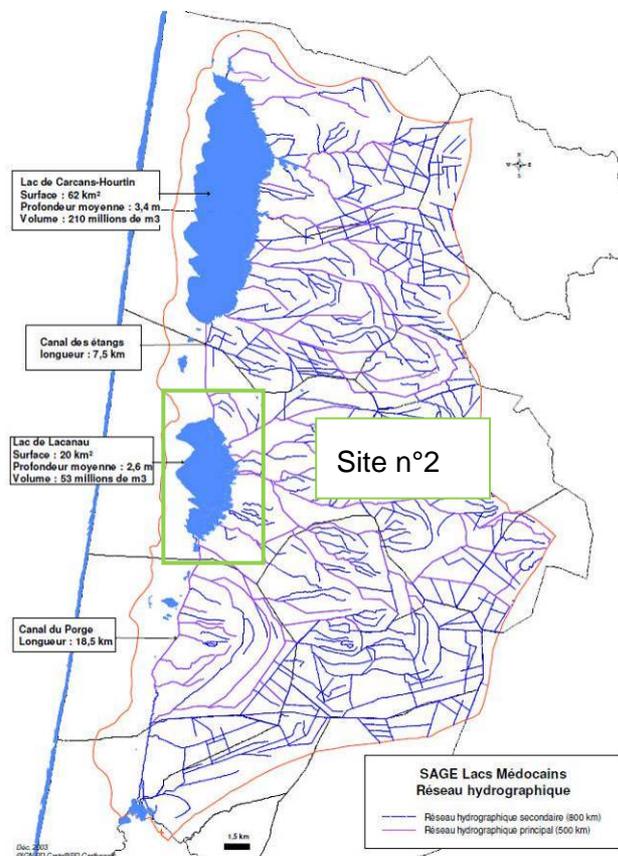


Figure 1 : Localisation du site n°2

1.1 Définition du secteur

Le site n°2 s'étend des ouvrages de sortie du marais de Cousseau jusqu'à l'aval de l'écluse de Batejin.

D'une superficie de 20 km², le lac de Lacanau est inscrit sur ce deuxième site. Ce plan d'eau est principalement alimenté par des crastes venant de l'Est, et par la sortie du Lac de Carcans-Hourtin. L'importante surface de ce plan d'eau entraîne des débits d'évaporation conséquents.

1.2 Le lac de Lacanau, le canal du Porge et l'écluse de Batejin

Le Lac de Lacanau est alimenté au Nord par le canal des Etangs, exutoire du Lac de Carcans-Hourtin. Son niveau est régulé en aval par l'écluse de Batejin, située sur le canal du Porge.



Figure 2 : Photographies de l'écluse de Batejin du canal du Porge et de Lège en aval

Selon les données de relevé du niveau du lac de Lacanau fournies par le maître d'ouvrage, le niveau moyen est de 13,29mNGF.

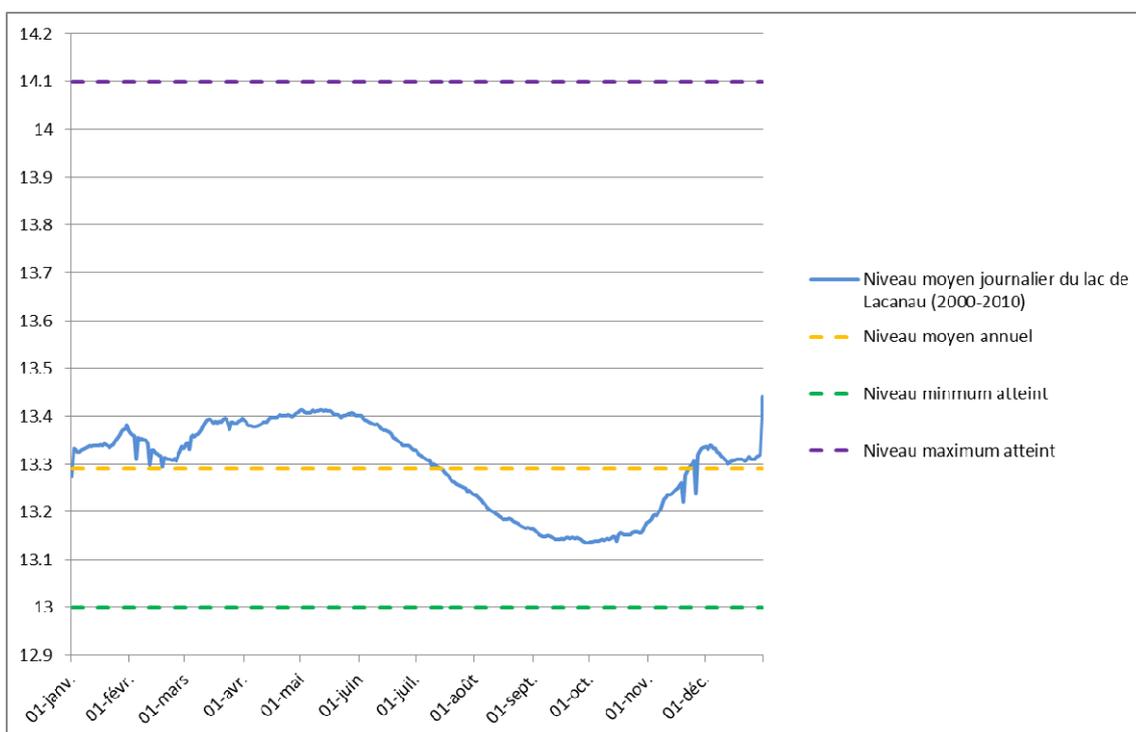


Figure 3 : Variations statistiques du niveau du lac de Lacanau entre 2000 et 2010

Le marnage annuel du lac de Lacanau varie entre 31cm (en 2008) et 98cm (en 2001).

Le lac de Lacanau possède un bassin d'alimentation en eau conséquent composé de la sortie de l'étang de Carcans-Hourtin et des arrivées des crastes latérales pour une surface moins élevée que le lac amont, d'où une fluctuation du niveau maximale plus importante et donc un risque d'inondation plus élevé : la cote d'alerte inondation de 13.6 mNGF a ainsi été dépassée 1 année sur 2 depuis 1977. La gestion du niveau d'eau du Lac de Lacanau semble plus compliqué que celui du lac de Carcans-Hourtin, sa réaction à la montée des eaux étant plus rapide.

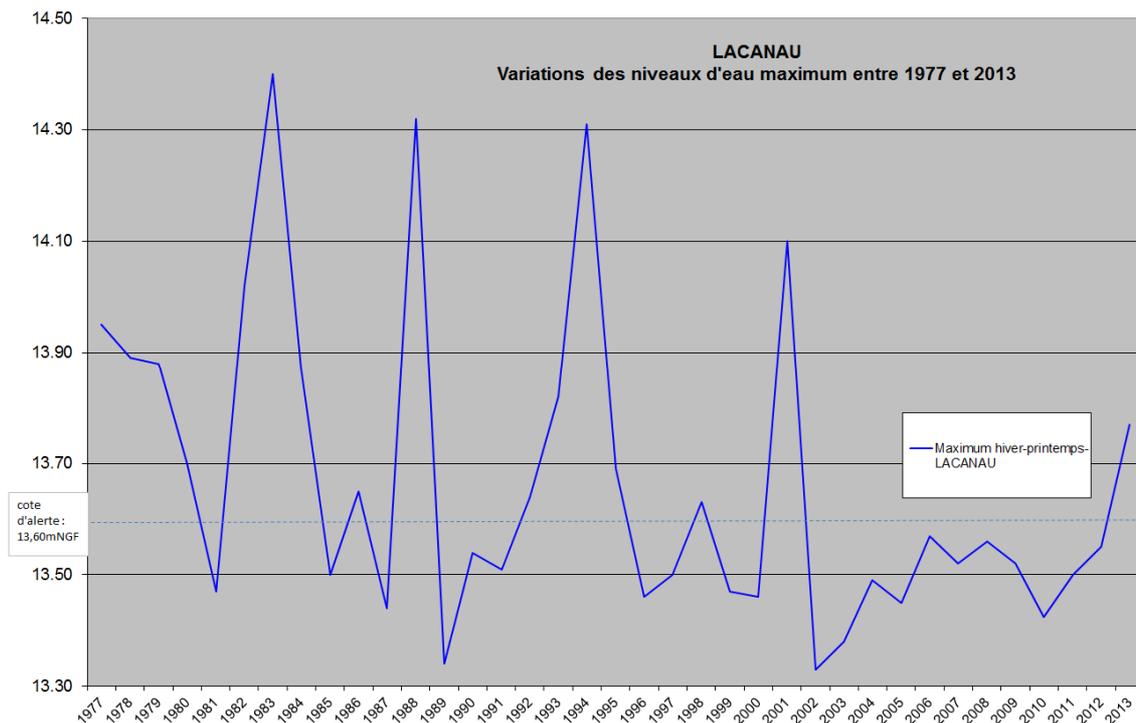


Figure 4 : Niveau maximum du lac de Lacanau entre 1977 et 2013

En l'absence d'un historique suffisant avec la gestion actuelle des vannes, on ne peut réaliser aucune statistique sur une période longue. L'estimation d'une cote centennale du plan d'eau est en particulier impossible car il faudrait plus de 100 ans d'observations de la cote du lac avec les ouvrages hydrauliques et leur gestion actuelle.

1.3 Occupation des sols en fonction de l'altitude

Un croisement de données issues du Lidar et de la banque de données Corinne Land Cover a permis de définir l'occupation des sols en fonction de la tranche altimétrique. La zone pour le site n°2 est définie autour du lac de Lacanau, à partir de la sortie de la RNN de Cousseau, jusqu'à la sortie du marais de Batejin.

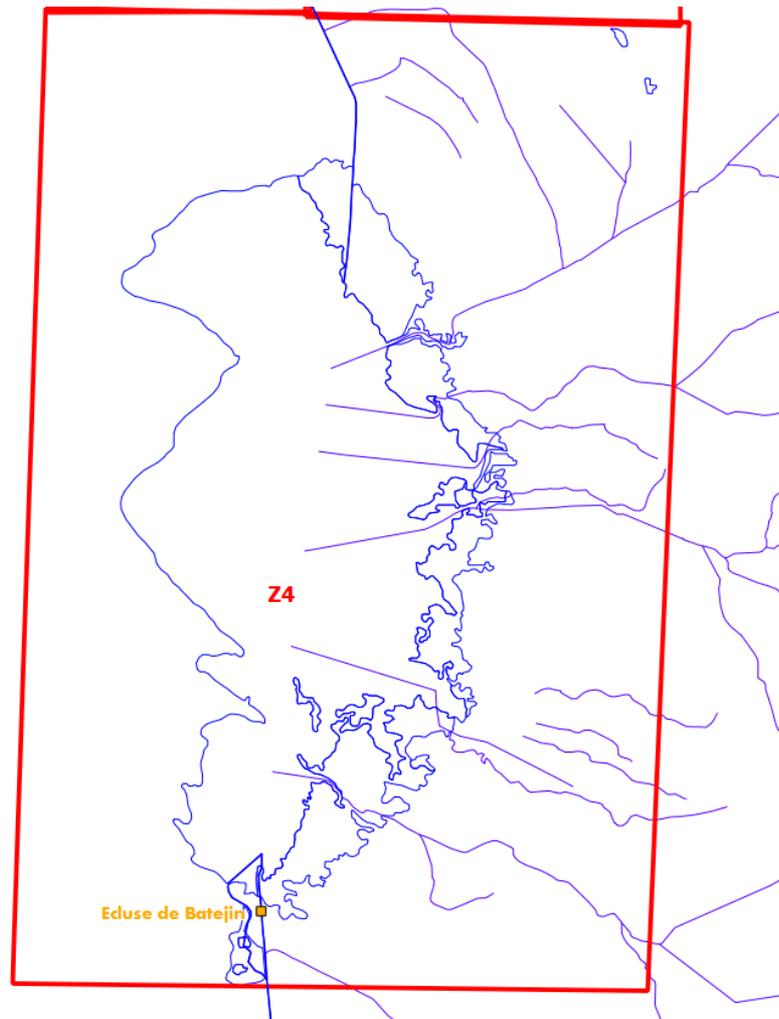


Figure 5 : Zone Z4 pour exploitation LIDAR/Corinne Land Cover

Les graphiques suivants illustrent les résultats obtenus :

ZONE 4 :

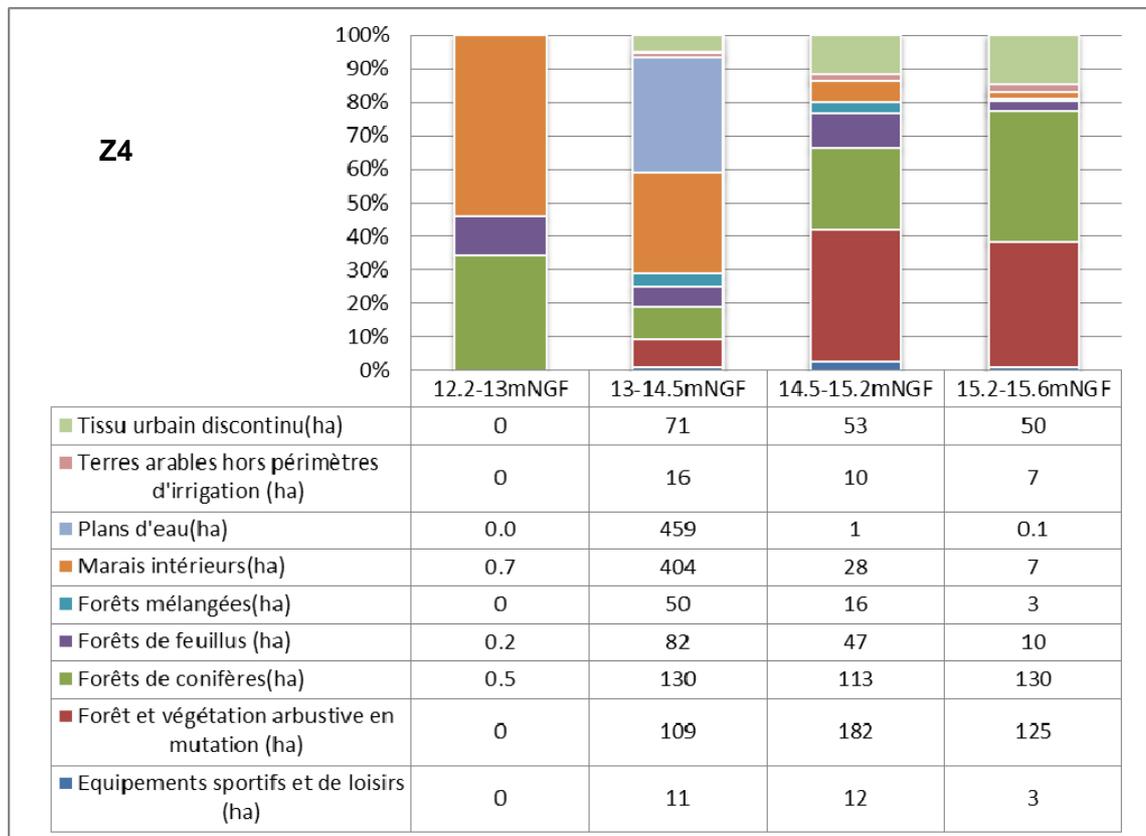


Figure 6 : Occupation des sols en fonction de l'altitude pour la zone 4

Pour la zone 4, Les tissus urbains discontinus apparaissent à une altitude supérieure à 14,5mNGF. Les marais intérieurs se situent essentiellement à des altitudes inférieures à 14,5mNGF. Le secteur est composé majoritairement de forêt de conifères.

La première colonne peut correspondre aux zones inondables sous la cote de référence décennale.

Chapitre 2 Enjeux et objectifs présents sur le site n°2

L'ordre de présentation des enjeux et objectifs exposés dans ce chapitre n'obéit pas à un classement selon leur importance.

Tous les enjeux présentés sont donc tributaires des modes de gestion réalisés sur l'écluse de Batejin.

2.1 Protection des personnes et des biens

L'écluse de Batejin est le premier ouvrage hydraulique à avoir été installé sur le secteur. En janvier 1961, suite à un cumul de précipitation supérieur à 900mm en 4 mois, le niveau du lac s'est élevé à 15,05mNGF occasionnant d'importantes inondations. C'est à partir de cet épisode, qu'il a été décidé de construire l'écluse du Montaut afin de réguler les flux d'eau sortant du lac de Carcans-Hourtin et de posséder un effet tampon sur ce dernier. Depuis cet aménagement, le lac de Lacanau a atteint un niveau maximal de 14,32mNGF en 1988.

Plusieurs infrastructures et bâtiments sont situés aux abords immédiats du lac de Lacanau, pouvant potentiellement être impactés par le niveau d'eau. Selon l'étude des données disponibles, un niveau du lac à 13,60 mNGF correspond une cote d'alerte permettant d'anticiper le risque inondation. Les infrastructures les plus basses se situent à une cote de 14,10mNGF (route longeant la halte nautique à Lacanau). Les principales zones d'habitations à proximité du lac se situent à une cote minimale de 14,30mNGF.

La cote d'alerte du niveau du lac de Lacanau est régulièrement atteinte (30 jours consécutifs entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2013 par exemple) sans occasionner forcément d'inondation. La gestion de l'écluse de Batejin pour limiter le risque inondation au niveau du lac de Lacanau est plus délicate que celle réalisée sur l'écluse de Montaut.

Les projets d'aménagements devront s'inscrire dans l'objectif de ne pas augmenter le risque inondation.

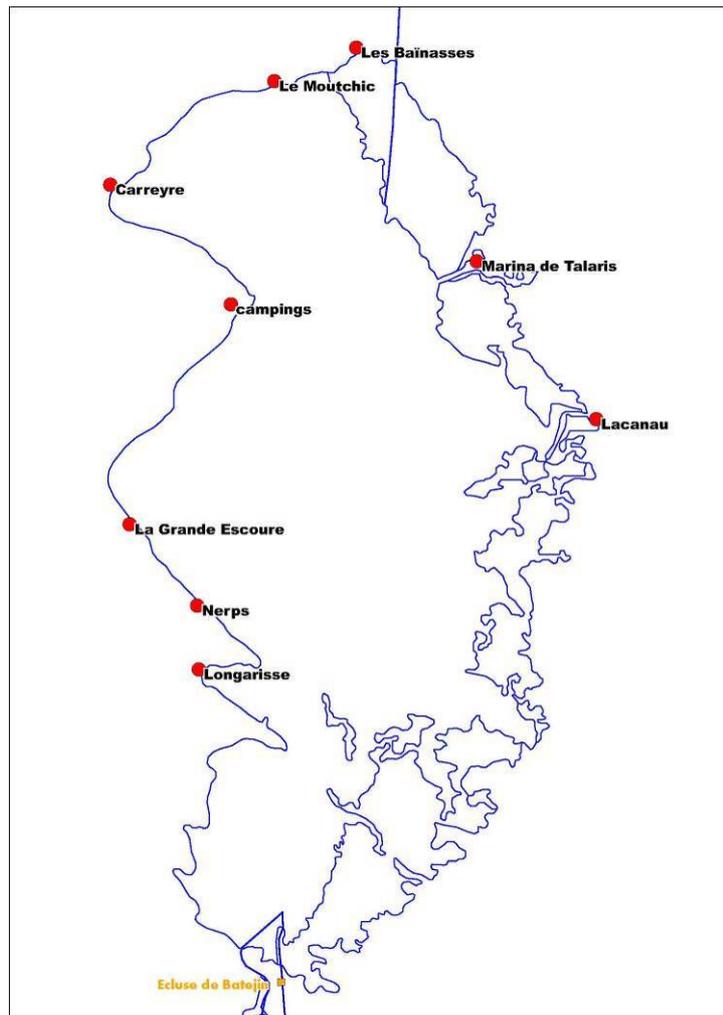


Figure 7 : Principales zones d'habitation ou d'infrastructures potentiellement soumises au risque inondation sur le site n°2

2.2 Qualité des eaux

L'activité touristique est très présente sur le lac de Lacanau. Les activités pratiquées sur ce plan d'eau sont multiples et variées et absolument dépendantes de la qualité de l'eau.

Par ailleurs, les zones humides connexes ont un pouvoir d'épuration de l'eau. Le passage de flux dans ces milieux favorise donc une meilleure qualité.

La gestion de la ressource en eau peut donc directement influencer la qualité des eaux.

2.3 Continuité écologique

La transparence des ouvrages hydrauliques vis-à-vis de la continuité écologique et notamment de la circulation piscicole est un enjeu majeur sur le site n°2. En effet, les marais et zones humides aux abords du lac et du canal sont des espaces propices à la reproduction d'espèces comme le brochet ou le développement de l'anguille.

Par ailleurs, la très grande superficie du lac de Lacanau offre un espace d'accueil propice aux espèces limnophiles.

L'écluse de Batejin, les accès au marais de Cousseau en rive Est du canal et au marais de Devinas en rive Ouest du canal des Etangs devront s'efforcer d'être transparent vis-à-vis du franchissement piscicole.

Les apports sédimentaires des crastes alimentant le lac de Lacanau décantent majoritairement dans ce plan d'eau. Le radier de l'écluse de Batejin étant situé à une altitude de 12,29mNGF, seule la lame d'eau supérieure (environ 1,5m) est potentiellement évacuable vers l'aval. Celle-ci est faiblement chargée en sédiments, l'écluse de Batejin n'impacte donc peu ou pas la continuité sédimentaire, même lorsque les vannes sont abaissées.

L'écluse de Batejin est un ouvrage hydraulique potentiellement impactant pour la continuité écologique. Le Lac de Lacanau directement en amont de l'écluse, dispose d'espaces de développement et de reproduction intéressant pour les espèces cibles limnophiles et l'anguille.

2.4 Marais et zones humides

Différents marais et zones humides autour du canal ou aux abords du Lac de Lacanau sont directement tributaires de la ligne d'eau réglée par l'écluse de Batejin. Par ailleurs, les ouvrages de sortie du marais de l'étang de Cousseau (site n°1) se situent dans l'emprise du remous liquide généré par la perte de charge de cet ouvrage.

2.4.1 Habitats et espèces

Le marnage du lac de Lacanau, régulé par l'écluse de Batejin, est propice au développement de ceintures de végétations diversifiées.

Cette configuration fait de ces secteurs des zones d'un intérêt écologique majeur pour les habitats ou les espèces.

Il est ainsi recensé la présence de végétation amphibie, de bas marais tourbeux avec roselière à marisque de landes humides et prairies à molinies.

Il est ainsi recensé la présence de :

- Végétation amphibie : 12.8 à 13.1 m NGF
- Bas Marais Tourbeux, roselière à marisque : 13. à 13.40 m NGF
- Landes humides, prairies à molinies : 13.20 à 14 m NGF
- Zones de reproduction du brochet : > 13.2 m NGF

2.4.2 Zonage et protection réglementaire

2.4.2.1 Zone verte : SAGE 2013

Un périmètre de zone humide du territoire a été approuvé en 2007. Il est désigné comme « zone verte ». Cette zone correspond pour l'essentiel aux marais en bordure des lacs et canaux.

Une superficie d'environ 2 000ha est directement influencée par la gestion de l'eau effectuée au niveau de l'écluse de Batejin.

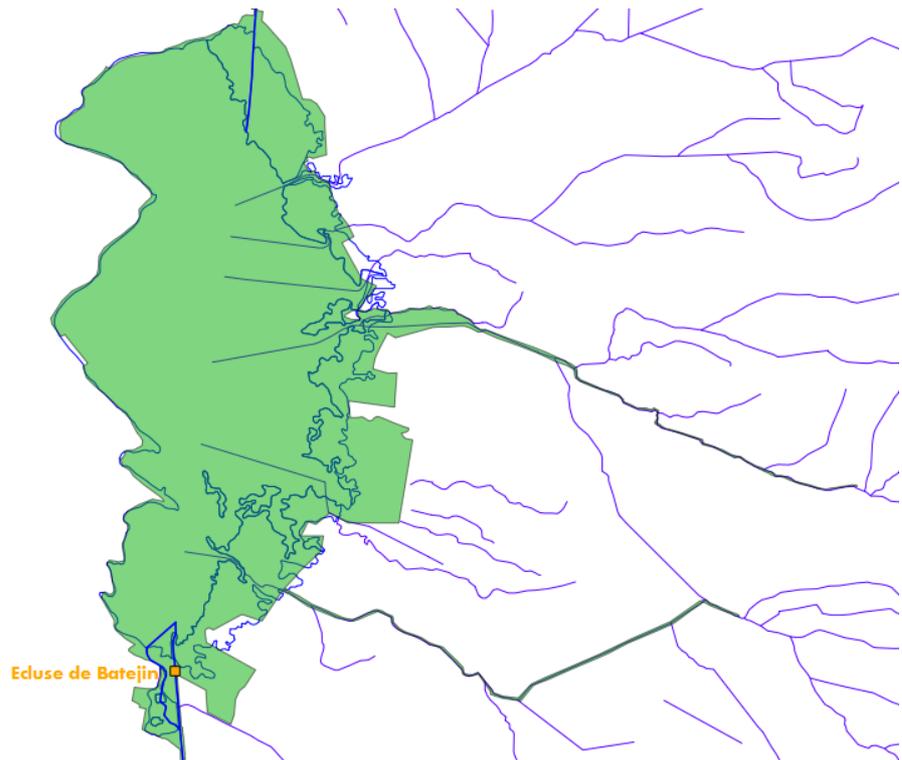


Figure 8 : « Zone Verte » dépendante de la gestion de l'eau au niveau de l'écluse de Batejin

2.4.2.2 Zone Humide d'Intérêt Ecologique Prioritaire ZHIEP

Le site n°2 est marqué par de grandes étendues de marais et zones humides de fort intérêt écologique faisant l'objet de gestion réglementaire. Pour le site n°2, ces principaux espaces représentent au total environ 180ha :

Ces zones de marais et zones humides latérales offrent d'importants espaces pour la reproduction d'espèces comme le brochet, dont les principales sont :

Marais	Surface estimée	Mode d'alimentation surfacique
Marais du Pont des Tables	15 ha	-Niveau du lac de Lacanau -Craie du Pont des Tables
Marais de Planquehaute	15ha	-Niveau du lac de Lacanau -Craie de Planquehaute
Marais de la Berle	60ha	-Niveau du lac de Lacanau -Craie de la Berle
Marais du canal de Caupos	40ha	-Niveau du lac de Lacanau -Craie de Caupos
Marais de Batejin	50ha	-Niveau du lac de Lacanau

2.4.2.3 Natura 2000

La ligne d'eau du canal des Etangs entre les deux lacs influence la sortie du marais de Cousseau. Ce niveau régulé par l'écluse de Batejin peut donc impacter la ZPS et la ZSC.

Zone de Protection Spéciale

Englobant la RNN de Cousseau, le site Natura 2000 « Côte médocaine : dunes boisées et dépressions humides » est désigné comme Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux. Espace d'environ 4 000ha, ce site protégé offre des habitats de qualité pour l'avifaune remarquable, encore préservé des activités humaines. La ressource en eau alimentant les marais est stratégique pour la préservation de ce site Natura 2000.

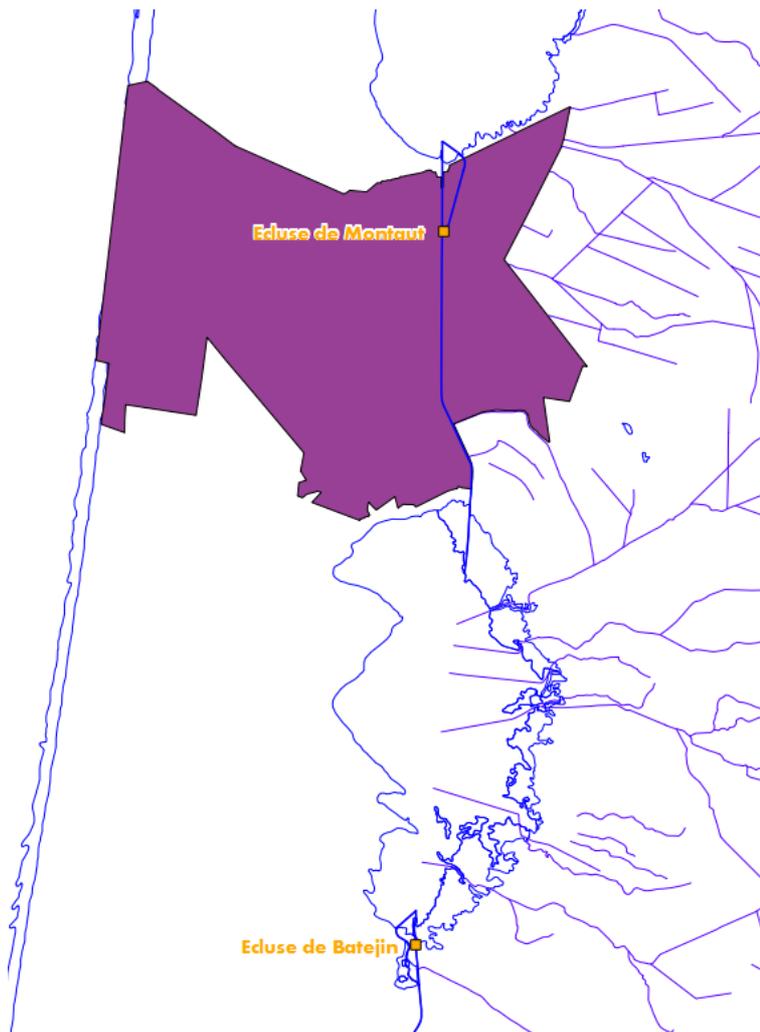


Figure 9 : Situation de la ZPS Natura 2000 « Côte médocaine : dunes boisées et dépressions humides »

Zone Spéciale de Conservation

Le site n°2 est aussi concerné par la Zone Spéciale de Conservation « Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin » au titre de la Directive Habitats, faune, flore. D'une superficie totale de plus de 11 000ha, cet espace est tributaire de la gestion de la ressource en eau au niveau de l'écluse de Batejin. En effet, celle-ci favorise un marnage important, propice au développement de ceintures de végétations diversifiées.

Cette configuration spécifique au marais de bordure d'étang, ainsi que leurs dépressions humides, qu'elles soient naturelles ou artificielles, font de ces secteurs des zones d'un intérêt écologique majeur pour les habitats ou les espèces.

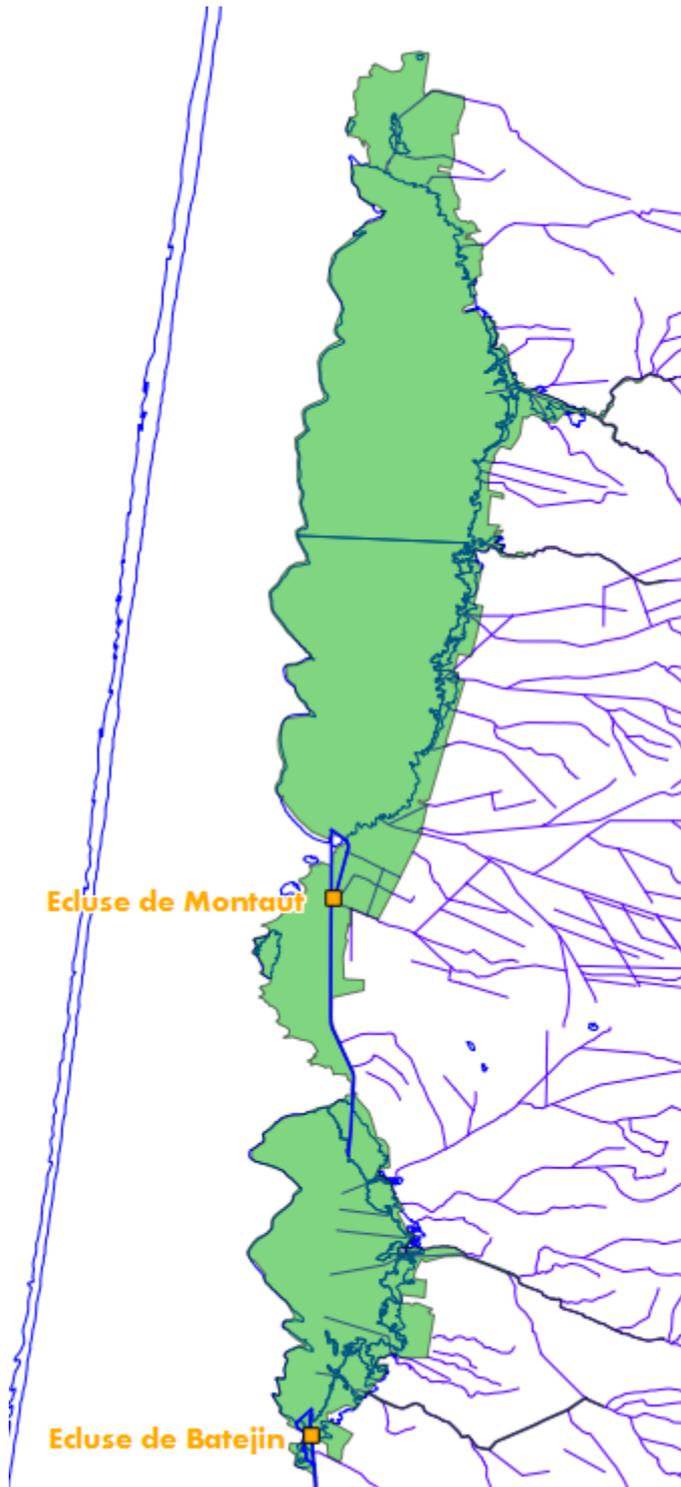


Figure 10 : Situation de la ZSC Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin »

2.4.3 Réserve Biologique Dirigée

La Réserve Biologique Dirigée de Vire Vieille, Vignotte et Batejin, située aux abords du Lac de Lacanau est impactée par la ligne d'eau et le marnage de ce lac, régulée par l'écluse de Batejin.

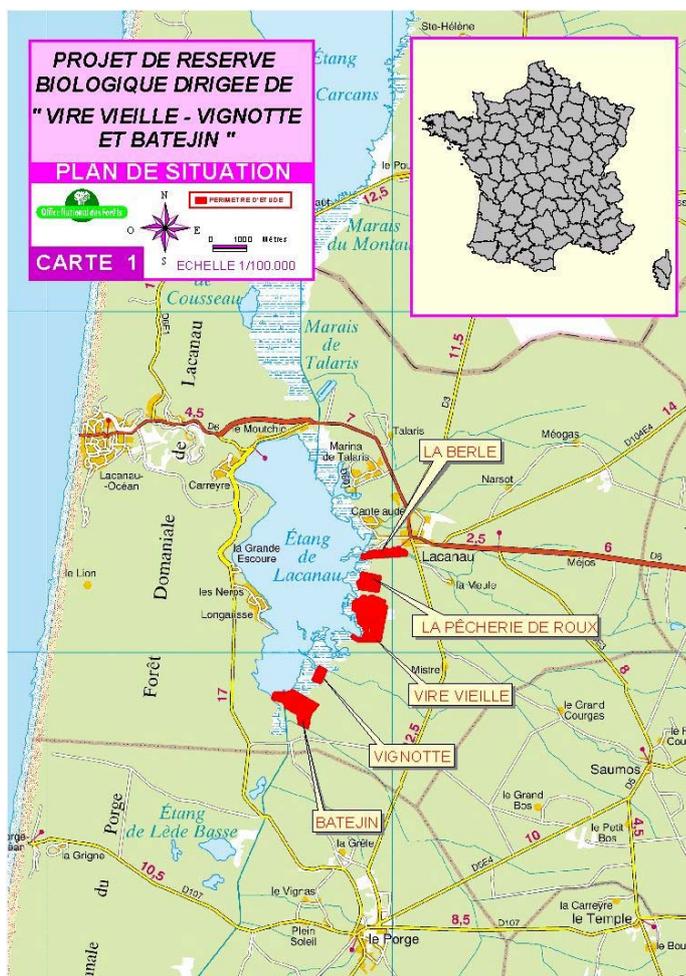


Figure 11 : Situation de RBD de Vire Vieille, Vignotte et Batejin

D'une superficie totale d'environ 215 ha, la RBD de Vire Vieille, Vignotte et Batejin est gérée par l'ONF. Elle est composée de 5 entités disjointes appartenant à différents organismes de l'Etat. C'est un milieu très riche grâce au gradient hydrique du sol (de la rive de l'étang de Lacanau à la Pinède cultivée) présentant ainsi une succession de milieux humides inscrits dans l'annexe I de la directive européenne « Habitat-faune-flore ». Ils abritent un cortège faunistique et floristique possédant un intérêt patrimonial majeur comme la Cistude d'Europe, le Vison d'Europe, la Loutre, certains oiseaux rares, de nombreuses plantes protégées nationalement (Isoète de Bory...).

2.4.4 Réserve Naturelle Nationale

2.4.4.1 RNN de Cousseau

Située en amont du lac de Lacanau et en rive droite du canal des Etangs, cette réserve naturelle d'environ 610ha présente des milieux naturels caractéristiques des Landes de Gascogne. Cette diversité de milieux et d'habitats en font un refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales comme la Grue cendrée, le Circaète Jean le Blanc, le Crapaud calamite, la Loutre, les Rossolis. Dotée d'un sentier d'interprétation et d'une plateforme d'observation, cette réserve permet à environ 20 000 visiteurs par an de découvrir toute la richesse de son patrimoine.

Après plusieurs années de relevé de niveau d'eau, les gestionnaires de cette réserve naturelle ont pu établir une courbe annuelle de gestion du niveau d'eau :



Figure 12 : Courbe d'objectif annuel du niveau d'eau RNN Cousseau

Les ouvrages hydrauliques de sortie de la RNN de Cousseau dans le canal des Etangs sont impactés par la ligne d'eau maintenue sur le lac de Lacanau et donc régulée par l'écluse de Batejin.

2.4.5 Activités économiques et de loisirs

Diverses activités économiques et de loisirs sont pratiquées sur l'ensemble du site n°2, offrant un potentiel touristique riche.

La sylviculture est l'activité économique la plus implantée géographiquement sur le secteur de l'étude. Recouvrant environ 80% du territoire des lacs médocains, la gestion de la ressource en eau peut impacter cette activité. Cependant, cette gestion sur le secteur directement concerné par la présente étude ne semble pas pénaliser ce type d'exploitation forestière (une centaine de mètres en bordure du canal).

Les activités nautiques (2 zones de baignade surveillées, voile, motonautisme...) sont tributaires de la ligne d'eau du lac de Lacanau, notamment en période estivale. La pêche et la chasse sont également très prisées sur le plan d'eau ou les marais alentours et le canal des Etangs.

Les touristes peuvent également découvrir les écosystèmes des réserves naturelles, celle de l'étang de Cousseau accueillant environ 20 000 visiteurs par an, ou de la RBD de Vire Vieille, Vignotte et Batejin.

Chapitre 3 Etat des lieux et diagnostic écluse de Batejin

3.1 Contexte général

L'écluse de Batejin est située à environ 250m de la sortie du lac de Lacanau sur le canal du Porge et de Lège. Elle permet de réguler le niveau d'eau du lac et le flux d'eau vers le canal du Porge et de Lège.



Source Géoportail

Figure 13 : Situation géographique de l'écluse de Batejin

3.2 Diagnostic de l'écluse et des équipements

3.2.1 Généralités

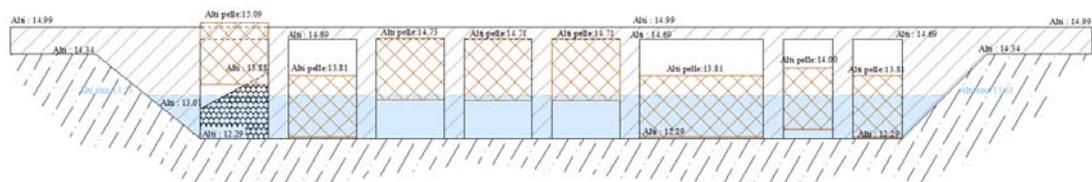
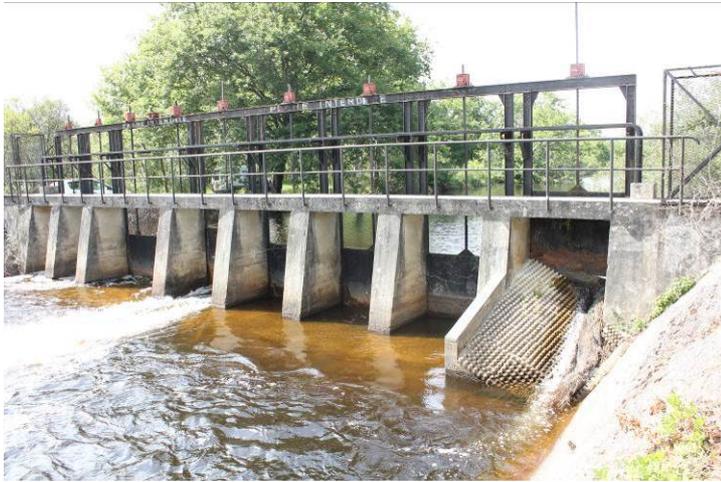


Figure 14 : Coupe topographique de l'écluse de Batejin

L'écluse de Batejin est composée de 8 vannes à ouverture inférieure actionnées mécaniquement par crémaillère. Une passe à anguilles composée de dallots avec plots béton, est alimentée par la vanne en extrémité rive gauche de l'écluse.



Vue aval de l'écluse de Batejin



Vue amont de l'écluse de Batejin – Lac de Lacanau



Passe à anguilles – rive gauche

Figure 15 : Photographies de l'écluse de Batejin et des ouvrages annexes

3.2.2 Ecluse

Les équipements de l'écluse sont en très mauvais état. La corrosion des pelles entraînent des fuites importantes. Les coulisseaux des crémaillères sont tordus et dégradés, engendrant de grande difficulté de levage, déjà rendu compliqué par les pressions exercées par l'eau.

Les opérations de manœuvre ne sont pas sécurisées, avec des retours de manivelle rapides en cas de descente.

Par ailleurs les éléments de manœuvre n'ont pas la possibilité d'être condamné contre le vandalisme ou la manœuvre intempestive par des tiers, sabotage souvent rencontré pouvant conduire à d'importants dégâts en aval.





Elément de crémaillère tordu
– difficulté de manoeuvre



Système de manœuvre non-sécurisé et possiblement bloqué en cas de manque d'entretien

Figure 16 : Photographies de l'écluse de Batejin et des ouvrages annexes

Au niveau de l'infrastructure, le béton des murs latéraux en amont et en aval de l'écluse de Batejin présente de nombreuses fissures. L'infiltration d'eau dans ces espaces engendre des affouillements derrière ces murs.

D'autre part, la structure ne présente pas de retour des murs latéraux amont dans la terre. L'eau s'infiltré plus facilement derrière le béton, pouvant conduire à des affaissements.

Le béton du radier semble cependant dans un bon état, sans marque de déstructuration majeure.



Fissure longitudinale et déstructuration marquée du béton en rive droite au niveau d'un raccord – infiltration d'eau



Fissure longitudinale et déstructuration marquée du béton en rive gauche



Figure 17 : Photographies de l'écluse de Batejin et des ouvrages annexes

3.2.3 Passe à anguille

La passe à anguilles située en rive gauche, est alimentée par l'ouverture d'une vanne de l'écluse. La pente latérale possède une orientation droite/gauche, le bas étant donc situé contre la rive gauche. Ceci engendre une zone d'absence d'écoulement entre la vanne précédente et la passe. Les vitesses dans cet ouvrage sont également importantes, engendrant une difficulté de remontée des individus soit par la nage, soit lors du franchissement étroit de la vanne en reptation. Afin de réduire les vitesses d'écoulement dans cette passe, des aménagements rustiques de végétaux fagotés dans un treillis grillagé souple ont été installés dans l'axe de l'écoulement. La franchissabilité par la nage est cependant réduite.

Le franchissement de cet ouvrage par les espèces piscicoles limnophiles est difficile voire impossible.

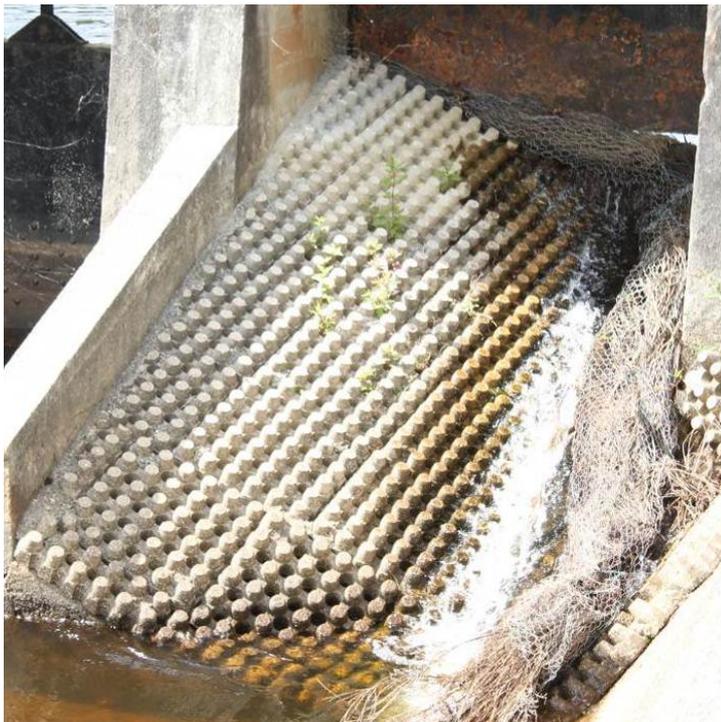


Figure 18 : Photographies de la passe à anguilles de l'écluse de Batejin et de l'aménagement rustique pour faciliter le franchissement

Il n'existe pas de réseau électrique à proximité immédiate du site.

3.3 Gestion actuelle

Une cote d'alerte fixée à 13,60mNGF permet d'anticiper une ouverture de vanne afin d'éviter les inondations d'habitation ou d'infrastructures.

A partir du mois d'octobre, les vannes sont progressivement ouvertes si la cote de 13,10mNGF est atteinte. En novembre, l'ouverture est augmentée à une cote de 13,20mNGF. Enfin, les vannes sont ouvertes en plus grande importance à une cote de 13,30mNGF entre les mois de décembre et février.

3.4 Observations particulières sur la gestion de l'écluse de Batejin par retour du questionnaire de l'étude

3.4.1 Protection des personnes et des biens

Une gestion anticipée est réalisée par l'ouverture des vannes à la fin de l'automne afin de prévenir les inondations en cas de crues hivernales importantes. Le niveau du lac diminue et possède donc un effet « tampon ».

En réponse au questionnaire posé lors de cette phase de l'étude, il ressort que cette gestion peut conduire à une difficulté à remonter les niveaux des lacs au printemps, conduisant à un faible débit dans le canal à cette saison (années 2010, 2011). Cependant la gestion du flux d'eau hivernal montre des difficultés de non-atteinte de la cote d'alerte, cette gestion est plus délicate que sur l'écluse de Montaut.

3.4.2 Impact sur le franchissement piscicole

Située en rive gauche de l'écluse de Batejin, la passe à anguille a pour objectif l'accès au Lac de Lacanau, à ses zones de marnage et aux cours d'eau l'alimentant.

Le fonctionnement de cet ouvrage n'a pas été jugé optimal par les acteurs locaux. Le dévers latéral (rive/cours d'eau) est orienté à l'opposé des plans projet. Les vitesses d'écoulement semblent constituer un obstacle à la montaison des anguilles par reptation ou nage. La mise en place d'éléments rustiques (fagots grillagés) semble améliorer le franchissement de l'écluse. Cependant, ces aménagements ne semblent pas suffisants pour les individus de plus petite taille.

Durant certaines périodes, pour permettre l'entretien ou l'inspection des ouvrages, le niveau du canal aval est abaissé, impactant les écosystèmes aquatiques de ce tronçon.

3.4.3 Marais et zones humides

Le marnage du lac de Lacanau laisse place au développement d'espèces végétales favorable à la reproduction piscicole d'espèce limnophile comme le brochet ou la tanche.

3.4.3.1 Marais et étang de Cousseau

Le niveau d'eau à l'intérieur du marais est réglé par deux vannes de sortie dans le canal en amont du lac de Lacanau.



Figure 19 : Photographies des deux sorties du marais de Cousseau dans le canal des étangs

Ce système de régulation en aval de Cousseau constitue une difficulté d'accès par les espèces piscicoles.

Les processus d'inondation et d'exondation sont donc régulés pour la plupart du temps artificiellement, pouvant conduire certaines années à des difficultés, comme un mauvais essuyage du marais dû à un niveau du lac de Lacanau trop élevé en période d'étiage.

3.4.3.2 Marais de Batejin

La buse de sortie du marais de Batejin présente un obstacle majeur pour son accessibilité aux différentes espèces depuis le canal, ainsi qu'en rive Est vers le marais de Vignotte.

3.4.3.3 Activités économiques et de loisirs

Dans le cadre de la présente étude, aucune remarque ne nous a été adressée concernant la gestion de la ressource en eau vis-à-vis des activités économiques et de loisirs sur ce site.

Chapitre 4 Orientations générales sur les améliorations envisageables

4.1 Orientations aménagements

Ouvrage aux enjeux majeurs sur le territoire de l'étude, les aménagements devront s'orienter en priorité sur cette écluse. Plusieurs améliorations peuvent être envisagées au niveau de l'écluse de Batejin dans la deuxième phase de l'étude sur :

- La réfection des vannes et du système de levage. Cette restauration est primordiale pour la préservation des 2000 ha de zones humides amont.
- La franchissabilité piscicole de l'ouvrage,
- La réfection des vannes et du système de levage,
- La commande de l'ouverture des vannes (facilité de manœuvre, possibilité de condamnation, asservissement...),
- La sécurité sur la passerelle de manœuvre,
- Le maintien d'un débit en aval vers le canal du Porge et de Lège tenant compte des conditions météorologiques,
- L'accessibilité au marais de Batejin et de Vignotte depuis le canal (au niveau de la passe multi-espèces de l'écluse si possible),
- ...

Au regard de l'état des lieux de l'ouvrage, la réfection complète doit être envisagée à court terme :

- restauration complète de l'ouvrage avec manœuvre automatisée, réaménagement des accès piscicoles aux milieux humides latéraux, mis en place d'un protocole de gestion sécurité des personnes sur l'ouvrage (garde-corps,...), amélioration de la passe à anguilles et franchissabilité piscicole de l'ouvrage (passe multi-espèces).

4.2 Aménagements retenus

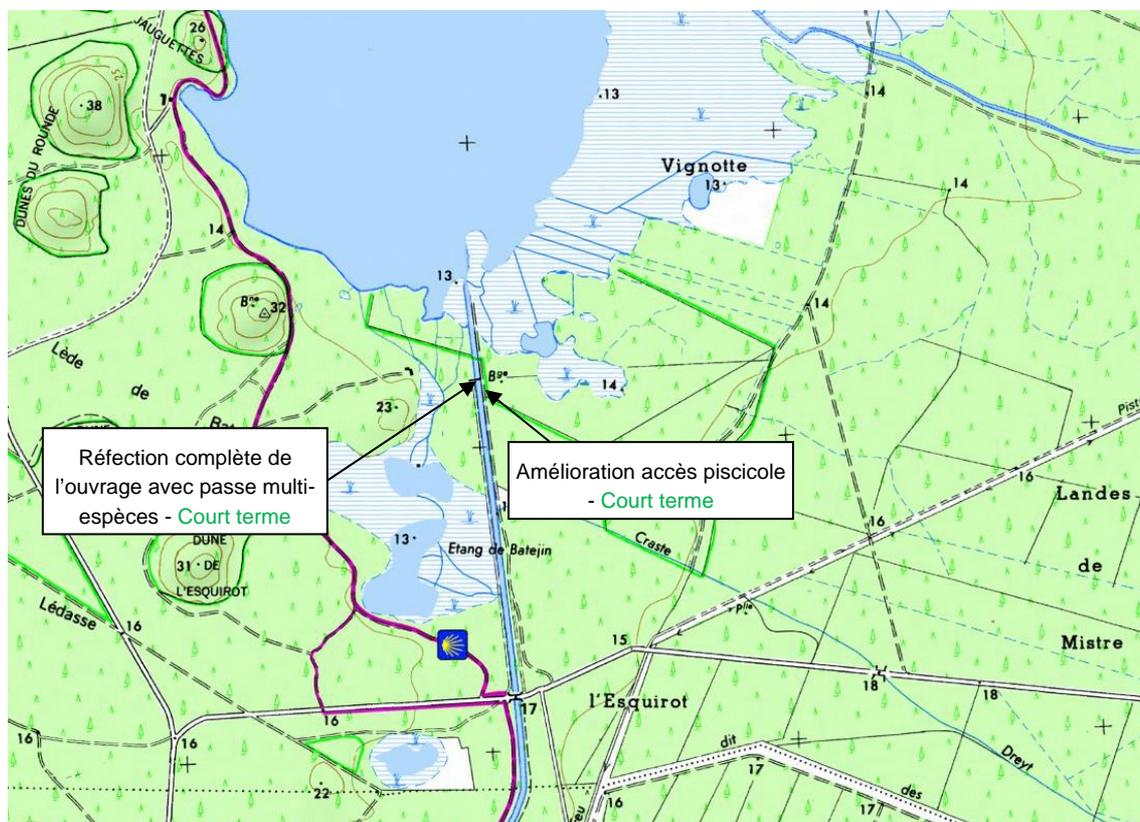


Figure 20 : Aménagements envisagés site n°2

4.3 Chiffrage des propositions

Il est proposé en première approche une estimation financière sur la base des éléments du diagnostic.

Ecluse de Batejin - Court terme				
<i>Poste</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire (€H.T.)</i>	<i>Coût total (€H.T.)</i>
Installation et repliement de chantier	forfait	1	2 000.00 €	2 000.00 €
Passé à poissons multi-espèces	forfait	1	150 000.00 €	150 000.00 €
Génie civil écluse	forfait	1	100 000.00 €	100 000.00 €
Vantellerie	forfait	1	70 000.00 €	70 000.00 €
Système automatisation (motorisation, télégestion et amené électricité)	forfait	1	200 000.00 €	200 000.00 €
Coûts liés aux imprévus	15% coût estimatif total			78 300.00 €
Total				600 300.00 €

Ecluse de Batejin - Court terme

Poste
Unité
Quantité
Prix unitaire (€H.T.)
Coût total (€H.T.)

Installation et repliement de chantier
forfait
1
2 000.00 €
2 000.00 €

Passé à poissons multi-espèces
forfait
1
150 000.00 €
150 000.00 €

Génie civil écluse
forfait
1
100 000.00 €
100 000.00 €

Vantellerie
forfait
1
70 000.00 €
70 000.00 €